

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1870

77 – SEINE-ET-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN

Ventes et cessions

383 949 021 RCS Melun.

DRAKA FRANCE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 261551700.00 EUR.

Adresse : Rue de Varenne Prolongée, 77876 Montereau-Fault-Yonne Cedex.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION DRAKA FRANCE Société par actions simplifiée Au capital de : 261 551 700,00 EUR Siège social Rue de Varenne Prolongée 77876 Montereau-Fault-Yonne Cedex N° RCS 383 949 021 RCS Melun, est société absorbante PRYSMIAN (FRENCH) HOLDINGS SAS Société par actions simplifiée Au capital de : 129 026 210,00 EUR Siège social Bp 801 23 Avenue Aristide Briand 89100 Paron N° RCS 482 324 449 RCS Sens, est société absorbée Actif : 386 170 150,11 EUR Passif : 110 132 717,05 EUR Actif net apporté : 276 037 433,06 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux est de 1,14396 (nombre arrondi) actions de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée. Pour rémunérer les apports effectués par la Société Absorbée, la Société Absorbante devra donc créer 14 760 034 actions de 15 euros de valeur nominale chacune. L'associé unique de la Société Absorbée a d'ores et déjà indiqué vouloir renoncer au paiement de la soulte d'un montant de 9,80 euros (au titre des rompus). L'apport via Fusion de la Société Absorbée, lors de sa réalisation, sera rémunéré par l'attribution à PRYSMIAN CAVI E SISTEMI Srl, associé unique de la Société Absorbée, de 14 760 034 actions, de 15 euros chacune, entièrement libérées, à créer par la Société Absorbante qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 221 400 510 euros pour le porter de 261 551 700 euros à 482 952 210 euros. Montant prévu de la prime de fusion : La somme correspondant à la différence entre : - Le montant de l'actif net apporté aux termes du présent traité de Fusion, soit 276 037 433,06 euros ; et - Le montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante, soit 221 400 510 euros (augmentée de la soulte) ; soit une différence de 54 636 913,26 euros, constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux. Date du projet : 05/11/2024 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 07/11/2024, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Melun au nom de la société DRAKA FRANCE Date de dépôt : 07/11/2024, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Sens au nom de la société PRYSMIAN (FRENCH) HOLDINGS SAS.